

SESSION ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2021 à 18 heures.

Date de convocation : 23 AVRIL 2021.

Affiché le : 11 MAI 2021

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**, le **30 AVRIL**, à **18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : CIPIERRE Francis. CARISTAN Yves. DUBREUIL Pascal. MICOURAUD Laurence. DUVERNEUIL Dominique. BODDART Francis. LEBOURGEOIS Laurent. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul. BUFFAT Virginie

ABSENT :

EXCUSE : Isabelle FARNIER ayant donné procuration à Dominique DUVERNEUIL

SECRÉTAIRE : Daniel DAUMENS est élu secrétaire de séance

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 09 Avril 2021. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour

DELIBERATION N° 2021 / 021 : ADHÉSION À LA CHARTE DE L'ARBRE DORDOGNE PÉRIGORD POUR RÉDUIRE ETSUPPRIMER LES INCIDENTS ET LES PRATIQUES QUI NUISENT GRAVEMENT AUX ARBRES ET VALORISER LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord ».

- Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.
- La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien.
- Les objectifs visés concernent la protection des arbres et des habitants fréquentant les espaces publics, une sensibilisation des concitoyens sur l'intérêt d'une gestion raisonnée du patrimoine arboré public.
- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent arbre et à l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de s'engager en faveur de la préservation et l'entretien du patrimoine arboré de la commune,
ADOpte le cahier des charges techniques départemental en matière d'élagage et d'entretien
SOLLICITE l'adhésion de la commune à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

DELIBERATION N° 2021 / 022 : MODIFICATION CIMETIERE DUREE DES CONCESSIONS/TARIFS

Monsieur le Maire donne lecture du règlement municipal sur la police du cimetière et demande au Conseil Municipal de revoir la durée des concessions dans le cimetière communal ainsi que leur tarif. Les concessions perpétuelles n'existent plus au niveau de la législation française et il est demandé aux communes de se mettre aux normes.

Après avoir étudié la proposition, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer la durée des concessions à 30 ans maximum au tarif de 45€ le m².

DECIDE de fixer ces conditions à partir du 01 Juin 2021

DELIBERATION N° 2021 / 023 : MODIFICATION REGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIERE

M. le Maire donne lecture du règlement municipal du cimetière et souhaite y apporter plusieurs modifications et ajouts :

- Les propriétaires de résidences secondaires achetées il y a au moins 5 ans peuvent prétendre à une concession sur la commune à la condition qu'ils résident au minima 4 mois sur la commune. Les locataires de résidences secondaires doivent également résider au moins 4 mois sur la commune pour prétendre à une concession.

- Dans le cadre de la préservation des espaces naturels et étant donné la nocivité et la non recyclabilité du plastique en l'état de dégradation et avec l'application de la charte « 0 pesticide » du cimetière depuis 2012, la commune souhaite poursuivre ses actions dans ce sens. En conséquence, à partir, du 01 Juin 2021 les fleurs en plastiques seront **fortement déconseillées** à l'intérieur du cimetière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE les modifications proposées

DECIDE de mettre en place les modifications à partir du 01 Juin 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Cérémonie du 08 Mai** : à l'occasion de la cérémonie du 08 Mai, la campagne des Bleuets de France se déroulera entre le 07 et le 09 Mai 2021. Les collectes sur la voie publique sont autorisées pour cette occasion. Seules des personnes volontaires et habilitées à solliciter le public (membres d'associations d'ancien combattants et victime de guerre, enfants des écoles, autres bénévoles associatifs) pourront faire la collecte.
- **Convention AXA** : L'assureur AXA propose une convention de partenariat avec la commune permettant aux habitants de Saint Martial d'Albarède de souscrire à une complémentaire santé à des tarifs promotionnels. Pour des raisons d'équité, Le Conseil Municipal choisit de ne pas proposer l'offre d'AXA à la population.
- **SMD3** : Des courriers de diverses associations sont arrivés en Mairie afin de contester la mise en place de la redevance incitative. M. le Maire évoque ces courriers avec le Conseil Municipal
- **CRTE** : Dans le cadre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique le Conseil Municipal évoque les projets susceptibles d'entrer dans ce cadre. L'objectif du Conseil Municipal au cours de ces 6 ans est d'améliorer les chauffages des logements communaux, créer la voie piétonne, la réhabilitation des Fours à Chaux et la création de logements communaux.
- **Projet panneaux photovoltaïques Mayac** : Virginie BUFFAT évoque le projet de panneaux photovoltaïques qui doit s'installer dans le Causse de Savignac. La Mairie a reçu un courrier de l'association A.D.D.C.I qui remet en cause ce projet pour diverses raisons environnementales.

La séance est levée a 20h00

Liste des membres présents : CIPIERRE. CARISTAN. DUBREUIL. MICOURAUD. DUVERNEUIL. LEBOURGEOIS. BODDART. DAUMENS. BALLOUT. BUFFAT.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
CIPIERRE Francis		
FARNIER Isabelle		P.P
CARISTAN Yves		
DUBREUIL Pascal		
MICOURAUD Laurence		
DUVERNEUIL Dominique		
BODDART Francis		
LEBOURGEOIS Laurent		
DAUMENS Daniel		
BALLOUT Jean-Paul		
BUFFAT Virginie		